



**1 – Vous êtes fonctionnaire dans l'éducation nationale et l'agriculture**

Ancien corps.....

Echelon..... A compter du.....

Avec une ancienneté de .....ans.....mois.....jours

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT VOTRE DERNIER ARRETE DE PROMOTION**

**2 – Vous êtes fonctionnaire de catégorie A d'un autre ministère ou d'une collectivité territoriale**

Administration ou collectivité.....  
.....

Corps..... Indice brut.....

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE ATTESTATION DE VOTRE ADMINISTRATION OU COLLECTIVITE INDIQUANT LE CORPS, LE DERNIER ECHELON DETENU, LE DERNIER INDICE BRUT DE REMUNERATION ET DE L'INDICE IMMEDIATEMENT SUPERIEUR**

**3 – VOUS ETES FONCTIONNAIRE DE CATEGORIE B C ou D ou AGENT NON TITULAIRE DE L'ETAT (sauf maîtres auxiliaires) OU D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Pour être pris en compte dans votre classement, conformément au décret n°51.1423, les services indiqués ci-contre, doivent être obligatoirement justifiés par des états de services ou attestation des inspecteurs d'académie, du recteur ou autre précisant la qualité de l'agent (SE, MI, vacataire, contractuel) et s'il y a lieu, le niveau de rémunération (A, B, C ou D), les dates exactes de périodes d'exercice continues en distinguant les indemnités de vacances), la quotité hebdomadaire de service.

**4 – VOUS ETES MAITRE-AUXILIAIRE**

Vous devez joindre votre dernier arrêté de classement ou de promotion en qualité de maître auxiliaire.

## ETAT DETAILLE DES SERVICES :

(Cette fiche doit être obligatoirement accompagnée de toutes les pièces justificatives)

Etablissement d'exercice	Type (1)	Qualité de l'agent	Période d'exercice		Quotité	Code à saisir réservé rectorat
Service national (2)						
Autres services (3)						
Services professionnels						

(1) indiquer le type d'établissement : Enseignement privé sous-contrat : EPSC  
Enseignement privé hors-contrat : EPHC

(2) joindre obligatoirement l'état signalétique des services militaires mentionnant les dates exactes d'incorporation et de libération ou le certificat de service national actif délivré par le bureau national des objecteurs de conscience près du Ministère des affaires sociales et de la solidarité.

(3) suivre l'ordre chronologique des services

A , le

Signature du stagiaire

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant Rectorat de l'académie de Dijon service DIRH 2G rue du général delaborde BP 81921 21019 DIJON Cedex.